

MUNICIPALITÉ DE LA CORNE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de La Corne, tenue le 15 juillet 2025 à 18h30, au lieu habituel des sessions dudit conseil, situé au 380, Route 111, à La Corne.

Sont présents à distance, par un moyen permettant à toutes les personnes qui participent ou assistent à la séance de se voir et de s’entendre en temps réel :

Maire	Éric Comeau
Siège # 1	Gaétan Goyette, conseiller
Siège # 2	André Gélinas, conseiller
Siège # 3	Samuel Vaillancourt
Siège # 5	André Beauchemin, conseiller
Siège # 6	Annie Grandmont, conseillère

Est absent :
Siège # 4 Yanick Hamel, conseiller

Les membres présents forment quorum sous la présidence du maire Éric Comeau.

Madame Chantal Lessard, greffière-trésorière adjointe, est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est mentionné que l’avis de convocation a été notifié aux membres du conseil, qui sont tous présents, et au conseiller présentement absent, tel que requis par le *Code municipal du Québec*.

Suite à cette mention, et après vérification du quorum, la séance est ouverte à dix-huit heures trente minutes (18h30) par le maire, Éric Comeau, président d’assemblée.

À noter que, sauf indication à l’effet contraire, le vote sur les propositions de résolutions contenues au présent procès-verbal ne réfère qu’aux votes des conseillers ou de la conseillère, le maire n’étant pas tenu de voter. **ADOPTÉE**

149-07-25 2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Annie Grandmont, appuyé par le conseiller Gaétan Goyette et résolu à l’unanimité des conseiller-ères présent-es d’adopter l’ordre du jour tel que présenté, la période de questions ne pouvant porter que sur les points dudit ordre du jour ;

PROJET D’ORDRE DU JOUR

Séance extraordinaire du 15 juillet 2025 à 18h30

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l’ordre du jour.
3. Engagement de monsieur Loucas Savinsky
4. Autorisation d’utilisation du parc municipal.
5. Période de questions.
6. Clôture de l’assemblée.

ADOPTÉE

150-07-25 3. **ENGAGEMENT DE MONSIEUR LUCAS SAVINSKY**

Il est proposé par le conseiller André Beauchemin, appuyé par le conseiller André Gélinas et résolu à l’unanimité des conseiller·ères présent·es d’engager monsieur Loucas Savinsky pour un emploi étudiant 2025. Les conditions sont inscrites dans le contrat d’engagement qui sera signé entre les parties. Monsieur Éric Comeau, maire, est désigné comme représentant municipal pour la signature de ce contrat. **ADOPTÉE**

151-07-25 4. **AUTORISATION D’UTILISATION DU PARC MUNICIPAL**

ATTENDU QUE lors de l’activité « Parc en spectacle » qui aura lieu dans le parc municipal le 1^{er} août 2025 dès 19h, le Dispensaire de la Garde procédera à la vente de boissons alcoolisées, et qu’à cet effet, un permis de vente de boisson est nécessaire ;

ATTENDU QUE pour l’émission d’un permis par la Société des alcools du Québec, une autorisation de la Municipalité mentionnant son accord à la vente d’alcool dans le parc est nécessaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Samuel Vaillancourt, appuyé par le conseiller André Gélinas et résolu à l’unanimité des conseiller·ères présent·es d’autoriser le Dispensaire de la Garde à tenir un comptoir de vente de boissons alcoolisées dans le parc municipal lors de l’événement « Parc en spectacle », qui se tiendra le 1^{er} août 2025 dans le parc municipal situé au 380, route 111 à La Corne à 19h. **ADOPTÉE**

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n’est posée.

152-07-25 6. **CLÔTURE DE L’ASSEMBLÉE**

Il est proposé par le conseiller André Beauchemin de lever la séance à dix-huit heures trente-cinq minutes (18h35).

Je, Éric Comeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

Éric Comeau
Maire

Chantal Lessard
greffière-trésorière adjointe